

**c) LES RAPPORTS DU CITADIN AU VIVRIER DANS UNE VILLE METROPOLE
DU GOLFE DE GUINEE,**

PAR P. HAERINGER

Le cas étudié sera celui d'Abidjan, que l'on essaiera de cerner de la façon la plus brève en dépit d'une grande exubérance des formes, des modes, des niveaux et des fins qui relie l'habitant à l'économie vivrière dans une ville grande, cosmopolite et encore soumise à une grande mobilité démographique et sociale. En prenant le risque de raccourcis compromettants, on tentera de construire un modèle clair (mais révisable) auquel on pourra ultérieurement raccorder les observations faites dans d'autres villes capitales du même rivage.

1. LE POIDS DU CONTEXTE

On ne retiendra du contexte urbain et national que les caractéristiques lourdes susceptibles d'influer sur les rapports entretenus entre le citadin et le vivrier. On verra que le déterminisme est fort.

**Les caractères généraux
de l'urbanisation abidjanaise**

La conjonction d'une politique urbaine volontariste et d'une masse monétaire importante produit une urbanisation concentrée où l'habitat collectif et locatif est la règle. Le tissu

urbain dense qui en résulte interdit le phénomène des cultures de case, si présent dans les villes de la zone bantou, par exemple. Cette urbanisation compacte réduit, en outre, les possibilités de contact direct entre l'habitant de la ville et la campagne environnante. Ce contact ne peut exister qu'à la périphérie, mais celle-ci n'est qu'un état fugitif en raison d'une autre caractéristique de l'urbanisation abidjanaise : sa rapidité.

Le taux de croissance élevé (10 à 12% jusqu'en 1980) et la masse urbaine qui en découle (2 millions d'habitants) ont une autre conséquence : une impossibilité arithmétique d'accès de la majorité à un terroir péri-urbain.

Une dernière donnée, la présence sur le site abidjanais et dans ses environs d'une population villageoise autochtone numériquement importante, achève de réduire, pour le citadin de base, les possibilités d'accès au terroir péri-urbain.

Pourtant, si elle n'est pas et ne peut pas être une activité pour tous, l'agriculture pratiquée autour d'Abidjan est tout de même, dans une large mesure, une agriculture citadine faite sinon par des citadins, du moins par des villageois-citadins (ainsi qu'on le verra plus loin) et par des groupuscules spécialisés qui gravitent autour de la ville.

Le contexte économique national

Il s'agit maintenant de voir comment s'insère la production vivrière de la région urbaine dans l'ensemble de l'approvisionnement vivrier de la ville. On se limitera, là aussi, à quelques données simples.

Il faut d'abord remarquer que l'arrière-pays est très largement ouvert : la Côte-d'Ivoire dispose d'un réseau routier très développé, desservi par un parc automobile important. Il en résulte que le pays entier participe massivement à l'approvisionnement de la ville-métropole. Même les pays limitrophes du nord (Mali et Burkina) y ont leur part.

On sait par ailleurs que l'économie ivoirienne est fondamentalement une économie extravertie ou marchande, reposant sur d'intenses échanges d'import-export. Elle peut donc se permettre de fortes entrées de riz et de blé et répondre ainsi à (ou ne pas lutter contre) une profonde évolution des habitudes alimentaires.

Enfin, le jeu combiné d'un pouvoir d'achat relativement élevé (revenu moyen des ménages : 100.000 francs CFA en 1980), d'une liberté de commerce à peine entamée par les velléités d'étatisme (essai avorté de réorganisation du marché de gros, fixation de quelques prix de détail) et de l'omniprésence dans la ville et le pays de groupes humains à forte tradition commerçante (les Dioula, les Levantins, les Nago/Yorouba, les femmes baoulé, etc.) assure une monétarisation quasi totale du secteur alimentaire. Les dons et les trocs (dans un cadre familial d'échange ville/campagne), de même que l'auto-production d'appoint ne sont plus que des filières accessoires en dépit de leur persistance diffuse.

Tout cela concourt à ôter à l'agriculture vivrière péri-urbaine toute signification d'économie de survie aussi bien pour la ville que pour les groupes sociaux qui pourraient y prétendre.

2. AGRICULTURE ET CITADINITE

Essayons maintenant de préciser davantage la nature de cette agriculture péri-urbaine et d'évaluer ce qu'elle représente en termes de citadinité. On peut apprécier cette citadinité sous deux angles : celui de la production et de sa destination, celui des producteurs et de leurs choix.

Une agriculture citadine?

A en juger selon le premier critère, il apparaît que l'agriculture péri-urbaine est bien citadine : elle est totalement déterminée par le marché urbain. Les cultures d'exportation, pourtant dominantes dans toute la basse Côte-d'Ivoire, cèdent la place au vivrier marchand. Le café et le cacao s'effacent à dix

kilomètres à la ronde, et avec eux le couvert forestier. Seules les parcelles de palmier à huile sélectionné, parce qu'elles sont encadrées par une société de développement, résistent plus longtemps. Le maïs et le manioc prennent alors toute la place, le premier en raison de son cycle court, le second parce qu'il s'accommode d'une surexploitation des terres, désormais sacrifiées par leurs détenteurs, à moins qu'elles ne soient déjà domaniales par anticipation d'une urbanisation galopante.

DÉPARTEMENT - VILLES
Des villageois-citadins **SOCIÉTÉS - DÉVELOPPEMENT**

Les détenteurs de la terre, ce sont évidemment les communautés villageoises autochtones (groupe ébrié). Celles-ci conservent la maîtrise directe ou indirecte de la production du manioc et du maïs. Mais ces communautés, scolarisées de longue date et dont tous les hommes sont fonctionnaires ou salariés dans la ville, ne peuvent plus être tenues pour rurales. Pour ces villageois-citadins, le manioc, ultime rente agricole, ne constitue qu'un revenu d'appoint. Il est néanmoins vrai que ce point de vue n'est pas tout à fait celui de leurs épouses, davantage impliquées (elles assurent la récolte, la transformation du manioc en semoule et son acheminement vers la ville). Il est encore moins pertinent pour une poussière de petits groupes alloènes, pour la plupart originaires des régions de savane (Mali, Burkina, Niger, nord de la Côte d'Ivoire) et qui prennent leur part de la spéculation vivrière péri-urbaine sous couvert de contrats de travail (défrichage, transport à bras, etc.), de gérance, de métayage (contrats au tiers ou moitié/moitié) ou de location passés avec les propriétaires coutumiers.

Des groupuscules spécialisés
Ethnicité des rôles

Si la culture du maïs et surtout du manioc occupe l'essentiel des terres péri-urbaines disponibles et constitue ainsi la spéculation vivrière la plus visible, on observe dans la périphérie abidjanaise de nombreuses autres activités qui concourent

également à l'approvisionnement de la ville. Modes de production plus intensifs, emprises spatiales plus ponctuelles, ces activités sont généralement le fait de groupes ethniques très spécialisés, pour la plupart étrangers : maraîchage bambara (Mali), fabrication de charbon de bois bougouni (Mali), extraction de vin de palme baoulé (Côte-d'Ivoire), pêche lagunaire éwé (Bénin), fumage de poisson fanti (Ghana), etc., à quoi l'on peut ajouter deux spéculations davantage liées à une condition sociale qu'à une appartenance ethnique : l'élevage semi-industriel de volailles ou de porcs.

Ces groupuscules sont-ils citadins? Les apparences (outil de travail, habitat en campements, liens familiaux...) semblent souvent le démentir, mais il est indéniable que leur présence est le résultat d'une migration vers la ville-métropole et vers son marché. Ils constituent cette poussière de satellites propre à toute agglomération moderne et font donc structurellement partie du fait urbain.

L'idéologie du citadin- planteur

Revenons au cas particulier, mais très répandu, de l'élevage en batteries. Nécessitant un investissement relativement lourd (surtout l'élevage porcin), cette "industrie" est généralement mise en oeuvre par des citadins chevronnés, fonctionnaires ou salariés aisés. Elle nous donne l'occasion de découvrir la catégorie des investisseurs, mais il faut remarquer aussitôt que les "placements" agricoles s'effectuent principalement dans les régions d'origine de leurs auteurs, conformément à l'idéologie du "citadin- planteur" lancée par Houphouët-Boigny et désormais très pratiquée au sein des classes dirigeantes, mais également dans les classes moyennes. L'essentiel de l'effort va aux cultures arbustives tournées vers l'exportation (café, cacao, palmier élaeis, etc.), mais on observe depuis peu un intérêt nouveau - également encouragé par le pouvoir - pour la production vivrière (igname, riz, etc.), pour l'instant entièrement orientée vers le marché urbain intérieur.

Marché de gros :
la filière dioula et l'acheminement direct

Si l'on veut achever d'examiner la position du citadin vis-à-vis du secteur vivrier, il faut encore introduire dans l'analyse le domaine de la distribution et en identifier les groupes acteurs. On verra que, contrairement à ce qui s'observe au niveau de la production, les rôles y sont davantage partagés.

Il y a, certes, des groupes spécialisés, notamment dans l'étape qui consiste à collecter les produits, à les acheminer et à les faire pénétrer dans la ville. C'est l'affaire des transporteurs et des grossistes, souvent confondus depuis la traite jusqu'aux gares routières ou jusqu'aux abords des marchés. Noter l'importance de ces points de ralliement en l'absence de halles centrales (projet avorté). A noter aussi que les Dioula, souvent maliens, excellent dans ces professions, organisées en réseaux. Mais la production vivrière péri-urbaine échappe à ce système : le manioc, transformé en semoule (attiéké), est acheminé par les femmes productrices elles-mêmes (taxi-brousse). Il en est de même du poisson fumé, du vin de palme, des volailles, etc.. Jusqu'aux gares routières ou débarcadères (lagune) au moins.

Distribution de détail
Où l'on sort de l'ethnicité

A partir de là, ou à partir des magasins des grossistes (autour des marchés), toute abidjanaise est en mesure de prendre le relais. La tradition exclut les hommes du commerce alimentaire de détail, sauf pour les viandes, la volaille (non abattue), les boissons et conserves d'origine industrielle (vendues en boutique), les grains en sac, le pain. Quelques ethnies se réservent ces secteurs.

Le petit commerce alimentaire féminin est, lui, beaucoup moins marqué par l'ethnicité. Voilà un secteur ouvert, en principe, à toute jeune fille ou mère de famille, qui peut y entrer et en sortir à volonté puisqu'il s'exerce hors boutique, donc sans grande

mise de fonds et sans contrainte de durée. Quatre lieux d'inégale importance : les marchés, le trottoir des rues passantes, le seuil de la cour d'habitation (de la marchande), et le porte-à-porte pratiqué, cuvette sur la tête, dans les quartiers d'habitat et notamment dans les plus beaux d'entre eux.

C'est à ce niveau seulement -celui de la distribution de détail- que le vivrier s'offre comme économie d'appoint ou de survie pour les ménages des couches populaires en situation indifférenciée (c'est-à-dire hors des circuits et des "corporations" ethniques). Mais il faut s'empresse de noter que ce créneau se prête aussi à un certain professionnalisme. Beaucoup de femmes acquièrent par ce biais une autonomie économique durable.

La restauration aussi Pour toutes les femmes

L'affirmation ci-dessus est encore plus vraie lorsque l'on aborde l'ultime chaînon de la distribution alimentaire, celui de la restauration. A la recherche de comportements citadins, on ne peut omettre de remarquer que, dans l'agglomération abidjanaise d'aujourd'hui, près de la moitié des repas sont pris hors de la maison. La restauration constitue donc bien, dans cette proportion, un mode d'accès majeur au produit alimentaire.

Or l'atomisation de l'activité restauratrice n'est pas moins accusée que celle du petit commerce de détail. Depuis l'épi de maïs grillé au coin d'une rue, ou la marmite captant une sortie d'usine, jusqu'au petit "maquis" installé dans un local en dur, cette activité est ouverte à quiconque : femmes pour toute la gamme, hommes dans certains créneaux (viandes grillées, cafés, bars, restaurants "sénégalais"...).

La survie en bout de chaîne

Pour les très nombreuses femmes qui s'adonnent soit à la vente de légumes frais, soit à la vente de plats cuisinés, il

semble bien que l'on puisse dire d'une telle activité -surtout si elle est pratiquée avec régularité- qu'elle est, sous un certain angle, la transposition urbaine du rôle tenu par la villageoise dans le procès de production vivrière. Loin de la terre, la citadine conserve sa fonction nourricière et c'est pourquoi, sauf exception, l'homme citadin lui abandonne l'exclusivité de ce commerce. Elle s'adonne à celui-ci comme elle se rendrait à son champ, et la finalité de son gain est toujours la même : assurer la nourriture des siens, du moins lorsque la contribution masculine s'avère insuffisante ou défaillante, ou bien lorsqu'elle s'en est affranchie.

3. RECAPITULATION

Dans la situation abidjanaise il y a donc peu de place pour une agriculture vivrière intra-urbaine. En revanche, un "terroir" péri-urbain surexploité, sacrifié et constamment repoussé par une urbanisation rapide, est nettement identifiable. Il est entièrement voué à l'approvisionnement de la ville, mais n'y contribue que pour une modeste part.

Cette agriculture péri-urbaine est entre les mains des communautés villageoises autochtones, largement citadinisées, auxquelles s'associent des groupuscules allogènes spécialisés. Elle ne s'offre donc pas comme source de revenus d'appoint ou de survie pour les masses urbaines.

Une autre forme d'intérêt pour les spéculations agricoles s'exprime (mais au loin et en faire-valoir indirect) au travers de l'idéologie du "citadin-plantier" répandue avec succès par le pouvoir. Mais elle s'applique plus à l'arboriculture d'exportation qu'au vivrier, et n'est guère accessible qu'aux classes dirigeantes ou moyennes.

Les classes populaires ont tout de même la possibilité de tirer parti de la chaîne du vivrier en participant à la distribu-

tion de détail, y compris par le biais de la restauration, exceptionnellement développée. Ces deux derniers chaînons offrent une gamme infinie de niveaux et comportent relativement peu de barrières ethniques. Ils sont en revanche massivement réservés à l'un des deux sexes : les femmes y trouvent non seulement l'occasion de retrouver leur fonction nourricière, mais aussi celle de conquérir leur autonomie économique et relationnelle.

Ph. H.